République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 février 2012

~~~~~~

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011
BUDGET ANNEXE SPANC 2012

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES, Mme Catherine JOSIEN -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE

Procurations : M. Jacky GALABRUN à M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Robert SIEGEL, Mme Fabienne GALVEZ

Absents : Mme Florence QUINONERO

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Vu que la section de fonctionnement du compte administratif 2011 a été arrêtée avec un excédent cumulé de 33 121,77€ et la section d'investissement avec un déficit cumulé de 6 561,88€ (résultats de clôture).
Vu que les restes à réaliser 2011 s'élèvent à 0€ en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement, ce qui correspond à un solde nul de restes à réaliser 2011.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- De reporter 26 559,89€ à la section de fonctionnement 2012 au compte 002 et d'affecter 6 561,88€ au compte 1068 de la section d'investissement 2012.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 566 le Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
16 FEV. 2012
SECRETARIAT